

# Mémoire présenté au Comité permanent du patrimoine canadien

Étude du CHPC sur les difficultés et les enjeux auxquels font face les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport pendant la pandémie de COVID-19

#### I. Introduction : Difficultés créées par la pandémie de COVID-19

Nous tenons à remercier les membres du Comité permanent du patrimoine canadien de nous avoir donné l'occasion de présenter un mémoire écrit sur les difficultés et les problèmes rencontrés par nos membres depuis mars 2020.

La GCR est une organisation syndicale nationale qui représente le personnel clé de la création et de la logistique dans les industries du cinéma, de la télévision et des médias numériques. Aujourd'hui, elle compte environ 5 000 membres issus de 47 catégories professionnelles et de métiers différents couvrant tous les domaines de la réalisation, de la production, du montage et de la conception de programmes sur écran au Canada.

Notre industrie a connu une croissance formidable et un volume de production record de 9,4 milliards de dollars en 2019, et devait battre de nouveaux records en 2020, mais notre secteur, fort de 180 000 emplois équivalents temps plein (ETP), a été fortement touché lorsque la pandémie a frappé le Canada, sa production ayant complètement cessé ce printemps. Même avec la reprise de certaines activités au cours de l'été et au début de l'automne, la précarité de l'emploi demeure pour beaucoup de nos membres, notamment les réalisateurs, les assistants-réalisateurs, les concepteurs, les monteurs image et son, et beaucoup d'autres qui ne font que maintenant leur retour au travail.

Il est évident qu'aujourd'hui, notre industrie est loin d'un retour à la normale; en raison de l'augmentation des niveaux de transmission communautaire dans tout le Canada, nous anticipons une détérioration de la situation sanitaire jusqu'à ce qu'un vaccin soit largement disponible. Les travailleurs indépendants du cinéma et de la télévision, qui étaient déjà dans une situation incertaine, doivent faire face à la perspective de plus longs mois de difficultés financières avant que la situation ne se stabilise.

Nos commentaires dans ce mémoire portent sur l'intervention d'urgence du gouvernement ciblée sur le secteur audiovisuel, frappé par la pandémie de COVID-19, sur nos récents efforts de sensibilisation et sur les défis qu'il reste à relever au cours des mois à venir. Depuis que la pandémie de COVID-19 a frappé le Canada, le gouvernement fédéral et les responsables de Patrimoine canadien se sont engagés à apporter un soutien global au secteur audiovisuel. Le gouvernement a apporté une réponse échelonnée dans le temps, avec pour objectif de répondre aux besoins des individus et des entreprises qui les emploient dans le secteur audiovisuel. Ce soutien a été crucial pour le maintien de notre écosystème.

Le Canada étant resté relativement à l'abri de la pandémie de COVID-19 par rapport à d'autres parties du monde, la production étrangère a grimpé en flèche dans tout le pays au milieu des pics de la deuxième vague du virus. Les productions étrangère et nationale présentent chacune des difficultés distinctes, mais nous travaillons avec les responsables d'organisations homologues, des intervenants de l'industrie et le personnel d'autres syndicats à maintenir les niveaux de production afin de s'assurer que les travailleurs sont protégés alors que de nouvelles fermetures sont annoncées dans les provinces.

Les syndicats et les guildes, ainsi que les associations de producteurs, les intervenants du secteur et les autorités sanitaires provinciales/municipales ont travaillé d'arrache-pied pour élaborer des normes de santé et de sécurité complètes et rigoureuses, dépassant souvent celles établies par les autorités sanitaires provinciales. Notre industrie a adopté une approche rigoureuse en matière de protocoles de santé et de sécurité afin de garantir le maintien du plus haut niveau de protection pour tous les travailleurs de l'industrie du cinéma et de la télévision. Cela s'est déjà avéré efficace pour ce qui est de freiner la propagation du virus, car les éclosions sont rares, et les cas sur les plateaux de tournage de films et de télévision ont été systématiquement isolés, et leurs contacts recherchés.

### II. Programmes d'intervention d'urgence du gouvernement : soutien aux travailleurs contractuels

Comme première bouée de sauvetage immédiate, les programmes fédéraux tels que la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) ont été déterminants pour le soutien de nos membres tout au long de l'année 2020. Le retour au travail s'est fait à différents stades dans les différentes régions du pays, et il est à nouveau compromis par la deuxième vague d'arrêts dus à l'augmentation des cas de virus. C'est pourquoi la transition vers la Prestation canadienne de la relance économique annoncée en septembre dernier pour les personnes non admissibles à l'assurance-emploi (A-E) est plus pertinente que jamais, car elle est destinée principalement aux travailleurs indépendants, dont les pigistes qui travaillent dans l'économie des petits boulots.

Les programmes d'urgence fédéraux nous ont appris qu'au cours de cette pandémie, des programmes immédiats, faciles d'accès et universels sont la bonne approche pour soutenir les travailleurs, protéger l'économie et, bien sûr, réduire la transmission de la COVID-19.

Tout aussi importants, les responsables de ces programmes ont reconnu la nécessité de soutenir à la fois les travailleurs permanents et les travailleurs contractuels. Il s'agit non seulement d'un succès incontestable dans l'intervention du gouvernement face à la pandémie, mais aussi d'un progrès significatif dans le soutien des catégories de travailleurs qui passaient auparavant entre les mailles du filet.

Nous sommes en contact avec les responsables de différents ministères pour nous assurer que nos membres sont admissibles à ces programmes d'urgence tels que la PCU, la SSUC et la nouvelle Prestation canadienne de la relance économique. Nous avons également apporté notre contribution aux responsables gouvernementaux pour améliorer et prolonger ces programmes, afin de nous assurer que les bénéficiaires peuvent continuer à travailler et à percevoir des redevances en même temps que les prestations. Nos efforts de sensibilisation se sont avérés fructueux de ce côté.

En raison de la nature contractuelle de leur travail, nos membres travaillent souvent avec plusieurs employeurs au cours d'une année; cependant, la relation de travail avec chaque employeur n'est pas différente de celle des employés permanents. Cela dit, en raison de la

nature à durée déterminée du travail contractuel, nos membres ont eu très peu accès aux congés de maladie payés.

Nous remercions le gouvernement fédéral d'avoir mis en place la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique qui offre un congé de maladie de deux semaines aux travailleurs incapables de travailler parce qu'ils sont malades ou doivent s'isoler en raison de la COVID-19. Cette prestation, qui sera disponible jusqu'en septembre 2021, contribuera à atténuer les risques associés à la COVID et à relancer en toute sécurité les productions cinématographiques et télévisuelles dans tout le pays.

Au-delà de la pandémie actuelle, nous estimons qu'il est essentiel que tous les travailleurs, y compris les contractuels, soient admissibles à une politique de congés de maladie payés, à l'instar de ceux de l'actuelle Prestation canadienne de maladie pour la relance économique.

#### III. Offrir une flexibilité temporaire accrue pour les régimes d'épargne-retraite

La PCU et la SSUC ont fourni une aide d'urgence indispensable au début de la pandémie. Mais un pourcentage de travailleurs sous contrat se trouvent encore dans une situation financière extrêmement tendue pour répondre à des besoins essentiels tels que le loyer, les paiements hypothécaires, l'alimentation et d'autres nécessités. Si nous apprécions l'intervention concertée du gouvernement face à la crise, nous pensons cependant qu'il est possible d'apporter une aide supplémentaire au moyen des mécanismes budgétaires existants.

Nous offrons à ses membres un régime d'épargne-retraite, le Régime de retraite canadien de l'industrie du divertissement (RRCID), financé en grande partie à l'aide des conventions collectives négociées avec les associations de producteurs partout au pays. Nous avons vu ici une occasion unique de rendre exceptionnellement plus flexibles les retraits des REER en raison de circonstances extraordinaires, et de réutiliser les modèles des programmes existants pour créer une réponse budgétaire d'urgence temporaire.

En avril, nous nous sommes réunis avec les responsables de l'Alliance internationale des employés de scène de théâtre et de cinéma (AIESTC) pour enjoindre au gouvernement fédéral d'instituer un programme d'urgence temporaire, semblable au régime d'accession à la propriété<sup>1</sup> et au régime d'encouragement à l'éducation permanente<sup>2</sup>, qui permettrait aux Canadiens "d'emprunter » de l'argent de leur REER pendant une période limitée, et ce, sans subir de conséquence fiscale. La crise liée à la COVID-19 offre l'occasion au gouvernement du Canada d'autoriser temporairement des retraits similaires des REER.

Inspirés par ces programmes existants, nous pensons que ces modèles pourraient servir de modèle et être reproduits pour créer une réponse budgétaire d'urgence à la crise liée à

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/reer-regimes-connexes/est-regime-accession-a-propriete.html

 $<sup>^2\</sup> https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/reer-regimes-connexes/regime-encouragement-a-education-permanente.html$ 

la COVID-19. La proposition de RER aurait l'avantage de fournir un soutien aux Canadiens sans revenu pendant cette période difficile, tout en créant une voie permettant de reconstituer leur épargne au fil du temps et de protéger leur avenir à long terme.

Nous encourageons vivement nos membres à épargner pour leur retraite, mais, en raison de difficultés financières, nombre d'entre eux pourraient retirer complètement leurs économies de leur REER au cours des mois à venir. Il en résulterait une réduction de l'épargne-retraite et des incidences fiscales pour l'année en cours.

Les responsables du ministère des Finances n'ont pas donné suite à la proposition en avril, mais nous avons continué à plaider en faveur de ce modeste ajustement, qui apporterait de la souplesse aux programmes existants. Cela reste un point important, car le gouvernement fédéral étudie actuellement les moyens de réduire les dépenses liées à la pandémie.

# IV. Le Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport

Le 8 mai 2020, le ministère du Patrimoine canadien a annoncé la création du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport. Cela représentait 115,8 millions de dollars pour soutenir le secteur audiovisuel canadien, qui seront distribués par le Fonds des médias du Canada (88,8 millions de dollars) et Téléfilm Canada (27 millions de dollars) dans une première phase. Ces fonds étaient destinés à aider les entreprises des secteurs du cinéma, de la télévision et des médias numériques interactifs à assurer la continuité de leurs activités et à préserver les emplois.

Quelques mois après le lancement de ce Fonds d'urgence, il est évident que les approches des responsables de Téléfilm Canada et du Fonds des médias du Canada (FMC) ne répondent pas de manière appropriée aux besoins des travailleurs de l'industrie et ne permettent pas de garantir une redistribution équitable et transparente de ces fonds.

Les critères d'admissibilité de Téléfilm et du FMC pour l'accès à ces fonds ne garantissaient pas que les montants versés aillent aux créateurs. Nous avons entendu nos membres parler de leurs préoccupations concernant le processus d'attribution de ces fonds, et nous sommes surpris que ni les responsables de Téléfilm ni ceux du FMC n'aient envisagé de rendre des comptes aux bénéficiaires du soutien. Téléfilm et le FMC ont tous deux déclaré que l'un des volets de l'aide d'urgence consistait à reconnaître la nécessité de soutenir les travailleurs du cinéma tels que les travailleurs indépendants et les pigistes, les artistes et les créateurs. Toutefois, malgré cette attente, il n'y avait pas d'exigences précises, et chaque bénéficiaire de fonds avait la possibilité de déterminer la meilleure façon d'utiliser les fonds pour atteindre cet objectif, par exemple en couvrant les coûts de continuité des activités.

Plus précisément, nous sommes déçus que, lors du déploiement du fonds d'urgence au cours de la première phase, le soutien aux sociétés de production n'ait pas été lié aux

productions en cours. La pandémie a démontré que la sécurité, et en particulier celle des plateaux de production, a un prix. Les mesures supplémentaires prises pour garantir un lieu de travail sûr ont été largement efficaces, mais ont ajouté du temps et des coûts aux budgets de production. Nous nous demandons si le soutien du gouvernement n'aurait pas pu être plus efficacement lié à ces dépenses de production nouvelles ou continues, qui ont parfois été mesurées entre 7 et 15 % d'un budget total.

En novembre dernier, le gouvernement a publié les résultats d'un sondage auprès des bénéficiaires de la phase 1 du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport<sup>3</sup>. Cette étude a révélé que « *le paiement des coûts de fonctionnement autres que la main-d'œuvre et le paiement des travailleurs autonomes ou pigistes étaient les deux principales raisons pour lesquelles les répondants avaient demandé du financement au Fonds d'urgence ».*Malheureusement, ces résultats ne correspondent pas à la réalité vécue par nos membres dans le secteur audiovisuel partout au Canada.

La plupart des sociétés de production indépendantes au Canada sont des petites et moyennes entreprises et constituent le fondement de notre écosystème de production national, mais cela n'est possible qu'avec l'important réservoir de travailleurs contractuels du secteur, dont beaucoup sont des travailleurs indépendants. Nous comprenons que le temps est un facteur essentiel pour fournir rapidement 115,8 millions de dollars de fonds de soutien dans un délai court, mais cela ne doit pas se faire au détriment des travailleurs contractuels, qui sont les premiers à connaître la précarité et l'incertitude du travail.

# V. Indemnisation des travailleurs par l'entremise du Fonds d'indemnisation à court terme (FICT)

Les parties prenantes de l'industrie, y compris les syndicats du cinéma et de la télévision, ont récemment plaidé pour la création par le gouvernement d'un fonds d'indemnisation d'assurance afin de permettre la reprise des productions sans assurance pour les événements liés à la COVID. Les pays disposant d'importants centres de production, comme le Royaume-Uni ou la France, ont lancé des fonds d'assurance soutenus par le gouvernement pour indemniser les sociétés de production confrontées à des fermetures dues à la COVID-19.

Le 25 septembre 2020, le gouvernement du Canada a annoncé la création d'un fonds temporaire, appelé Fonds d'indemnisation à court terme, afin de fournir une couverture d'assurance pour les interruptions de production dues à des cas de COVID-19 confirmés sur des productions cinématographiques. Les intervenants de l'industrie se réjouissent unanimement de ce fonds de 50 millions de dollars mis à leur disposition jusqu'au 31 mars 2021, ou jusqu'à l'épuisement ou la péremption de l'enveloppe budgétaire allouée.

6

 $<sup>^{3} \ \</sup>underline{\text{https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/informations-covid-19/resultats-sondage-phase-1-fonds-urgence.html}$ 

Encore une fois, nous avons compris que la mise en œuvre rapide de ce programme était essentielle, réduisant le manque de prévisibilité qui paralyse notre secteur, mais, de concert avec d'autres représentants syndicaux, nous avons fait part de nous inquiétudes à l'administrateur du fonds, Téléfilm Canada, que celui-ci risquait d'être utilisé au détriment des créateurs, des équipes, des artistes et des autres travailleurs du cinéma.

Dans nos échanges avec Téléfilm, nous avons insisté sur le fait qu'il est essentiel que les lignes directrices comprennent des dispositions prévoyant une indemnisation adéquate des acteurs et des membres de l'équipe qui pourraient faire l'objet d'une suspension temporaire du travail ou être mis à pied en raison de la COVID-19 (en cas de quarantaine obligatoire ou d'arrêt de travail lié à une pandémie).

En général, les paiements à la main-d'œuvre ne sont pas explicitement mentionnés dans les dispositions des polices d'assurance, indiquant comment les paiements d'assurance doivent être utilisés. Toutefois, comme il s'agit de ressources publiques administrées par un organisme gouvernemental, nous avons estimé que les lignes directrices du fonds devraient exceptionnellement exiger des responsables des sociétés de production qu'ils s'engagent à verser des indemnités de départ, que celles-ci aient été négociées ou non, en cas d'éclosion liée à la COVID sur un lieu de production ou de postproduction cinématographique ou télévisuelle.

Téléfilm a donné son accord et, dans les lignes directrices du programme, a explicitement considéré les congés de maladie et les indemnités de départ payables aux acteurs ou aux membres de l'équipe absents en raison de la COVID-19 comme des dépenses admissibles. La santé et la sécurité de nos membres sont toujours notre première préoccupation et nous sommes ravis que les responsables de Téléfilm aient pris des mesures pour ajouter des protections aux lignes directrices. Aujourd'hui, nous nous joignons à d'autres partenaires de l'industrie pour demander au gouvernement de prolonger le Fonds d'indemnisation à court terme au-delà de la date de fin du 31 mars 2021, afin de continuer à protéger les productions non couvertes en cas de pandémie.

#### VI. Conclusion

Dans cette pandémie, le gouvernement du Canada et le ministère du Patrimoine canadien ont écouté attentivement les besoins du secteur audiovisuel, en se concentrant sur deux piliers essentiels pour les individus : protéger les travailleurs du cinéma et de la télévision incapables de reprendre le travail, tout en assurant la protection de ces travailleurs pour qu'ils restent en bonne santé au travail. Nous sommes reconnaissants au gouvernement du Canada et au ministre Guilbeault d'avoir agi rapidement et de manière exhaustive pour soutenir le secteur audiovisuel.

Nous invitons les membres du Comité permanent du patrimoine canadien à examiner comment les fonds d'urgence destinés au secteur audiovisuel peuvent être acheminés de manière à profiter efficacement aux travailleurs contractuels et à les soutenir de manière appropriée. Grâce à l'expérience des neuf derniers mois, nous pensons avoir

les connaissances collectives nécessaires pour garantir la mise en place de garde-fous permettant d'assurer, le cas échéant, une redistribution équitable des fonds d'urgence.

Afin de préserver les créateurs de films et de télévision canadiens et la main-d'œuvre en général, nous recommandons la prolongation de la Prestation canadienne de la relance économique et de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique jusqu'à ce que la pandémie prenne fin.

Nous considérons également la situation actuelle comme une occasion de faire entrer les normes fédérales du travail dans le XXIe siècle, car les politiques canadiennes à cet égard, dont la plupart ont été créées au cours des années 1960, sont aujourd'hui dépassées et ne sont plus adaptées au paradigme actuel du travail.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Comité, mes sincères salutations.

Le directeur général national,

Dave Forget

Guilde canadienne des réalisateurs